

**Commune de La Jonchère-Saint-Maurice**  
**Conseil municipal du vendredi 26 avril 2024 à 20 h 00**

**Présents :** Jean-Marie Horry (maire), Gérard Dumont (1<sup>er</sup> adjoint), Céline Brunet, Adeline Clédat, Sonia Girardon, Aurélie Trentalaud, Samuel Riverain, Romain Laville, Loïc Désir, Christophe Palade, Christophe Lafarge.

**Procurations données :**

- Vincent Soumagnas à Gérard Dumont ;
- Gérard Prugnau (2<sup>ème</sup> adjoint) à Jean-Marie Horry ;
- Denis Martinie (3<sup>ème</sup> adjoint) à Sonia Girardon.

**Absente excusée :** Marie-Claude Servaes.

Monsieur Romain Laville se propose d'assurer le secrétariat de séance.

Monsieur Horry ouvre la séance à 20 heures, donne lecture de l'ordre du jour de la présente réunion et propose d'y d'ajouter, en raison du délai contraint, l'adhésion aux différents groupements de commandes proposés par la communauté de communes ELAN.

Personne ne s'y oppose, ce point sera débattu en fin de séance.

Il donne lecture de courriers de remerciements des associations Retraite Sportive et Rythm and Gym pour l'octroi de la subvention annuelle.

Monsieur le Maire indique que, comme tous les membres du conseil, il a reçu un mail de Madame Marie-Claude Servaes précisant qu'elle ne serait pas présente à la réunion du conseil municipal et qu'elle ne donnerait pas procuration pour marquer sa désapprobation à la réalisation du parking de l'arboretum.

Dans ce courrier, elle souligne qu'il s'agit d'un désastre écologique par l'ampleur du chantier.

Monsieur le Maire souhaite clarifier la situation :

- il indique que la commune ne saurait être mise en cause ; aucune autorisation n'a été donnée pour ces travaux, aucune demande n'était nécessaire, ces

derniers ont été réalisés sur le domaine de l'ONF avec l'assentiment de la DREAL.

- il tient à rappeler que le registre de dépôt de demande d'autorisation de travaux est à disposition de chacun en mairie.

La commune ayant fait part des propos de Madame Servaes auprès de Monsieur Signollet, chef de projet aménagement et études, Agence territoriale du Limousin, service forêt, ce dernier a tenu à la rencontrer.

**-> Approbation du précédent conseil municipal en date du 6 avril 2024.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 06 avril 2024.

Celui-ci ne présentant pas d'observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**-> Rapport d'observations définitives relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE.**

Monsieur le Maire expose que les chambres régionales des comptes exercent à titre principal, sur les collectivités territoriales et leurs établissements publics une triple compétence de jugement des comptes des comptables publics, d'examen de la gestion et de contrôle budgétaire. Elles ont aussi une mission d'évaluation des politiques publiques et des conditions de leur mise en œuvre au niveau local

par leur contribution aux enquêtes thématiques par la Cour des Comptes.

Monsieur le Maire explique que le rapport d'observations concerne la gestion de la communauté de communes ELAN pour les exercices entre 2017 et jusqu'à la période la plus récente.

Ce rapport a été présenté par le président de la communauté de communes aux élus communautaires et doit être inscrit à l'ordre du jour du présent conseil municipal pour donner lieu à débat.

Monsieur le Maire donne lecture du document de synthèse du rapport et précise que les élus municipaux en ont eu connaissance par envoi dématérialisé ; le rapport complet ayant été mis, également, à leur disposition à la mairie.

Les membres du Conseil Municipal prennent acte de la présentation du rapport d'observations définitives.

-> **Festivités du 14 juillet.**

Monsieur le Maire présente le programme des festivités prévues pour le 14 juillet, à savoir :

- un spectacle pyrotechnique : le devis proposé par Bugat Pyrotechnie s'élève à 4 800 € TTC, clé en main ;
- des structures gonflables et un pack de jeux sportifs : le devis s'élève à 792.80 € TTC ;
- un bal avec un orchestre –variétés années 60-70 animé par Stéphane et Marie pour un montant de 900 € TTC.

Monsieur le Maire indique que le montant global des dépenses prévisionnelles pour ces festivités est estimé à 6 492.80 € TTC.

Le conseil municipal valide le programme

Denis Martinie est missionné pour confirmer les réservations des structures gonflables et prendre attache auprès des acteurs chargés de l'animation.

La présence de bénévoles sera requise pour la surveillance des structures gonflables durant leur utilisation.

-> **Validation consultation mission CSPPS – extension de la maison de santé.**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le choix du cabinet retenu pour la mission C.S.P.S (coordination de la Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs) dans le cadre des travaux d'agrandissement de la maison de santé.

4 entreprises ont répondu : APAVE, DELOMENIE, QUALICONSULT et VERITAS. Monsieur le Maire donne lecture du tableau d'analyse des offres établi par l'ATEC 87 qui assiste la commune pour le suivi de ce programme de travaux.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- retiennent le cabinet DELOMONIE pour cette mission pour un montant de 2 000 € HT.
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

**-> Validation consultation mission Contrôle technique – extension de la maison de santé.**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le choix du cabinet retenu pour la mission Contrôle Technique dans le cadre des travaux d'agrandissement de la maison de santé.

3 entreprises ont répondu : APAVE, QUALICONSULT et VERITAS.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau d'analyse des offres effectué par l'ATEC87.

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- retiennent le cabinet QUALICONSULT pour exercer la mission pour un montant de 4 995 € HT ;
- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

L'architecte va remettre l'avant-projet détaillé prochainement.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Monbrun, secrétaire général de la préfecture, nouvellement nommé, a été reçu en mairie. Il lui a été présenté la commune, il a été évoqué les dossiers de travaux (MSP et école) afin qu'il en ait une connaissance approfondie.

Après des échanges nourris, il a souhaité en visiter les sites majeurs.

Pour le financement des travaux d'extension de la maison de santé, la possibilité d'une collaboration par le biais de fonds de concours par une ou plusieurs collectivités a été abordée.

**-> Prêt à taux bonifié par le département.**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin à taux bonifié par le département. Monsieur le Maire en rappelle les conditions et précise qu'il pourrait être affecté aux travaux de l'appartement de l'immeuble Cardin que nous souhaitons transformer en gîte communal.

Les membres du conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, demandent à bénéficier du prêt à taux bonifié par le Département auprès de la Caisse d'Épargne du Limousin aux conditions suivantes :

- montant du prêt : 6 000 €
- taux d'intérêt avant le prêt : 4.10 %
- taux d'intérêt après bonification du Département : 2.10 %
- durée : 10 ans
- périodicité : annuelle
- frais de dossier : 50 €

Les membres autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre toutes les décisions nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Monsieur le Maire précise que les travaux se font en régie, sauf la partie plomberie.

**-> Remboursement de frais.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur des remboursements de frais pour un agent communal et pour lui-même.

- il s'agit pour Monsieur Bruno Chapelier du remboursement de la consultation médicale et des photos pour le renouvellement de son permis de conduire transport en commun. Le montant du remboursement est de 36 € pour la consultation médicale et de 12 € pour les photos.

- il s'agit pour Monsieur Jean-Marie Horry du remboursement d'un achat de panneaux d'informations en acrylique sur le site internet de Vistaprint pour un montant de 208.22 €.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal :

- valident à l'unanimité des membres présents ou représentés, le remboursement à Monsieur Bruno Chapelier des sommes engagées pour le renouvellement de son permis de conduire ;

- valident par 13 Voix Pour et 1 Abstention (M Horry) le remboursement à Monsieur Jean-Marie Horry de la somme engagée pour l'achat de panneaux en acrylique auprès de Vistaprint.

**-> Création d'un poste contractuel sur besoin permanent** (art L.332-8-3° du code général de la fonction publique).

Monsieur le Maire explique qu'un agent communal avait été recruté sur une durée limitée suite à un accroissement de travail au sein des services techniques. A ce jour, compte tenu de la charge de travail toujours importante, il y a lieu d'envisager la création d'un poste de contractuel sur emploi permanent à temps complet, le recrutement d'un agent fonctionnaire n'étant pas envisageable en raison du coût trop important pour la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un contrat à durée déterminée établi pour une durée de 12 mois, contrat renouvelable dans la limite de 6 ans. Au-delà des 6 ans le contrat pourra être reconduit, dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée, si nécessaire.

Le poste sera créé au 1<sup>er</sup> septembre 2024 sur un grade du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident cette création de poste.

**->Participation communale aux frais de séjour Loisirs Educatifs de la ligue de l'Enseignement/FOL de la Haute-Vienne.**

Monsieur le Maire rappelle l'existence de séjours Loisirs Educatifs organisés par la Ligue de l'Enseignement/FOL de la Haute-Vienne. Il indique que le Conseil Départemental apporte une aide aux familles qui souhaitent y inscrire leur(s)

enfant(s) sous réserve que la commune de domicile apporte elle aussi une aide financière.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décident de reconduire le soutien aux familles domiciliées sur notre commune dès lors que les enfants sont inscrits sur l'un des séjours proposés au centre Adrien Roche à Meschers.

Le montant de la participation de la commune est fixé à 12 € par jour et par enfant quel que soit le quotient familial de la famille.

-> **Adhésions 2024.**

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de se prononcer sur plusieurs demandes d'adhésions pour l'année 2024. Monsieur Dumont 1<sup>er</sup> adjoint donne lecture des différentes demandes.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décident pour l'année 2024 :

- **de renouveler l'adhésion :**

° au CAUE pour un montant de 150 € ;

° à la mission locale rurale de la Haute-Vienne pour un montant de 827 €.

- **de ne pas adhérer :**

° à l'ANEM (association nationale des élus de la montagne).

-> **Subventions aux associations 2024.**

Monsieur Dumont 1<sup>er</sup> adjoint présente plusieurs demandes de subventions émanant des associations.

Des discussions s'engagent. Les membres du Conseil Municipal décident pour l'année 2024 :

- **de verser une subvention de :**

° 1 200 € à l'association La Montée du Kao. Celle-ci organise tous les ans, en lien

avec l'association Les Godasses Ambazacoises, une manifestation de courses nature, randonnées, marches. La dernière édition en 2023 avait rassemblé près de 400 traileurs et 100 marcheurs ;

- ° 500 € à l'Elan Cycliste d'Ambazac. Cette association propose depuis plusieurs années des manifestations cyclistes (jeux cyclistes pour les jeunes, passage de la course Trophée des Monts d'Ambazac) ;

- ° 100 € à la Prévention Routière – comité de la Haute-Vienne. L'association organise tous les ans une activité « prévention des risques et sécurité routière » à l'école ;

- ° 300 € au Comice Agricole intercantonal d'Ambazac-Laurière. Cette association met sur pied la fête de l'agriculture ;

- ° 400 € à l'association Les Robins des Bois. Cette association coordonne des activités pour financer les voyages des collégiens de notre secteur ;

- ° 100 € à la FNATH- section locale ;

- ° 50 € à l'association Le Volant Dingue ;

- ° 300 € à l'association de foot ASLJSM. ;

- ° 50 € à l'association des conciliateurs de justice du limousin ;

**- de ne pas subventionner :**

- ° le Secours Populaire Français, la commune intervenant déjà avec la mise à disposition gratuite d'un local et une aide logistique avec le personnel technique lors des livraisons de l'antenne chaque semaine.

- ° l'association française des sclérosés en plaques ;

- ° la ligue contre le cancer ;

- ° la ligue des droits de l'homme ;

- ° l'Union de la Haute-Vienne des DDEN (2 abstentions : Martinie et Girardon) ;

° l'association les PEP 87 ;

° l'association Solidarité Paysans Limousin ;

° l'association départementale des lieutenants de louverie de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire précise que les demandes futures devront être établies sur le formulaire réglementaire (cerfa officiel) faute de quoi elles ne seront pas examinées.

#### **-> Motions collège Jean Rostand**

Monsieur le Maire donne lecture de deux motions émanant du collège Jean Rostand adoptées lors du conseil d'administration du 30 novembre 2023.

Ces deux motions portent sur :

- la création d'un poste de professeur documentaliste à plein temps au collège ;
- l'implantation d'une permanence d'assistante sociale au collège.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés approuvent les deux motions proposées et apportent leur soutien à ces demandes. Monsieur Palade s'abstient.

#### **-> Adhésion groupement de commandes organisé par ELAN**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant de faire des économies.

Il apparaît qu'un groupement de commandes pour l'achat de matériel informatique, l'achat de papier et les études d'opportunité et de faisabilité préalables au déploiement d'énergies renouvelables sur le patrimoine foncier et bâti permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

La communauté de communes ELAN propose donc la création d'un groupement de commandes avec les communes intégrées à son périmètre pour ce qui concerne l'achat de matériel informatique, l'achat de papier et la réalisation d'étude d'opportunité et de faisabilité préalables au déploiement d'énergies renouvelables sur le patrimoine foncier et bâti. Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ces groupements conformément aux dispositions du code de la santé publique susvisé.

La communauté de communes ELAN assurera les fonctions de coordinateur du groupement et procédera à ce titre à l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants ainsi qu'à la notification des marchés.

L'exécution du marché sera assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités de fonctionnement et d'organisation des groupements sont formalisées dans les conventions constitutives dont il est donné lecture.

Après discussions, les membres du conseil municipal, présents ou représentés décident d'adhérer aux trois groupements de commandes évoqués ci-dessus et donnent tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les conventions constitutives des groupements et les avenants et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de ces groupements. Monsieur Palade s'abstient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20'.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Romain LAVILLE

Jean-Marie HORRY